



Règlement de course « Les Défis du Niremونت 2025 »

Organisation :

L'association « Les Défis du Niremونت » est constituée par les statuts officiels et déposés selon les règles. Les sièges de l'association se trouvent à 1623 Semsales.

Préambule :

L'inscription fait office d'acceptation du présent règlement.

Parcours :

L'association « Les Défis du Niremونت » propose deux parcours pour les catégories adultes et 5 parcours pour les catégories jeunes.

Le parcours original de 11.7km 650m+, ouvert aux coureurs dès l'âge de 16 ans et aux marcheurs, dès l'âge de 10ans.

Un parcours de 20km et 1150m+, ouvert aux coureurs, dès l'âge de 16ans.

Un parcours de 500m, ouvert à la catégorie parents-enfants et aux enfants des années 2020-2023

Un parcours de 850m, ouvert aux enfants des années 2018-2019

Un parcours de 1300m, ouvert aux enfants des années 2016-2017

Un parcours de 1800m, ouvert aux enfants des années 2014-2015

Un parcours de 2600m, ouvert aux enfants des années 2010-2013

Les départs des catégories adultes (course) se font de manière libre entre 09h00 et 13h00.

Le départ de la catégorie marcheurs se fait de manière libre entre 09h15 et 12h30.

Il n'y a pas de remise de prix podium pour la catégorie marche.

Le départ des catégories enfants se fait en bloc, de manière échelonnée, selon la distance et le programme des courses.

L'heure limite d'arrivée est fixée à 14h30 pour toutes les catégories. Les participants sont responsables de la gestion du temps de course.

Durant la durée de l'événement, sur tous les parcours, la circulation n'est pas fermée, elle est régulée. Les participants doivent tenir le côté gauche de la chaussée et se conformer aux indications des bénévoles. La prudence est de mise afin d'éviter tout accident.

Respect de l'environnement :

Les participants sont tenus de respecter les parcours mis en place par l'organisateur et de se conformer aux consignes des bénévoles. Les participants s'engagent à respecter la nature, à emporter leurs déchets et les éliminer dans les endroits adéquats. Un comportement inadéquat peut entraîner une disqualification.

L'organisateur ne prévoit pas de gobelet pour les ravitaillements.

Conditions de participation :

Pour les participants de moins de 18ans, un parent/ représentant légal, doit approuver l'inscription par acceptation du présent règlement de course. En cas de doute, l'organisation peut demander une confirmation lors du retrait du dossard.

Chaque participant est responsable de son inscription et doit être conscient de son état de santé physique et psychique au moment du départ. Chaque participant doit en outre avoir un entraînement adapté. Le participant s'engage à adapter son équipement en fonction des conditions météorologiques et de ses besoins personnels.

Photos et vidéos :

Par son inscription, le participant accepte que des photos/ vidéos soient faites durant toute la durée de l'événement et sur tous les sites de l'événement. Il accepte également que les photos/vidéos soient utilisées à des fins de promotion et publicité, également sur les réseaux sociaux.

Inscriptions :

Les inscriptions se font sur le site du chronométreur (MSO Chrono). L'ouverture des inscriptions à lieu le 15.02.2025 à 12h00. Pour les inscriptions faites après le dimanche 17.08.2025, les dossards ne seront plus personnalisés avec le nom de la personne.

Les inscriptions en ligne seront fermées le 20.08.2025 à 23h59.

Les frais d'inscriptions sont mentionnés sur le site du chronométreur.

Les inscriptions sur place sont possibles pour toutes les catégories, sous réserve du nombre de dossards à disposition, avec une majoration de 5fr. (sauf pour les catégories enfants, pas de majoration).

Désistement de la part du participant :

Un remboursement des frais d'inscription peut être demandé au chronométreur de la course, seulement si une assurance annulation a été souscrite au moment de l'inscription.

L'organisateur ne rembourse pas de frais d'inscription en cas de désistement de la part d'un participant.

Changement de parcours/ catégorie :

L'organisateur se réserve le droit de changer le parcours en raison, par exemple, des conditions météorologiques et de l'état des sentiers.

La course peut être neutralisée (pas de départ) en cas de météo dangereuse.

La course peut également être arrêtée si la sécurité des participants et bénévoles ne peut plus être assurée.

Si un participant souhaite changer son inscription, il doit prendre contact avec le chronométreur. En cas de changement pour un parcours aux frais d'inscription inférieurs, il n'y aura pas de remboursement. Pour en changement pour un parcours aux frais d'inscriptions supérieurs, la différence sera facturée.

Bureau de course :

L'horaire d'ouverture du bureau de course (inscriptions sur place, retrait de dossards, dépôt/retrait objets de valeur, retrait du prix souvenir, etc) se fait selon le programme de la manifestation.

Ravitaillement :

L'organisateur met en place un ravitaillement (boissons et fruits) au sommet du Niremont et à l'arrivée de la course. L'organisateur décline toutes responsabilités si une personne consomme de l'eau dans les fontaines sur le parcours.

Aide et accompagnement sur le parcours :

Il est toléré, pour la catégorie marche, de participer avec son chien. Il doit être tenu en laisse et ne pas gêner les autres participants.

Les personnes aidant et non-inscrites à la course peuvent se trouver sur les parcours, mais ne doivent pas gêner les participants et doivent se conformer aux indications des bénévoles.

Sécurité / abandon / blessure :

En cas d'abandon, le participant est tenu de prendre contact avec le bénévole le plus proche. Il doit en outre donner son dossard et regagner le village par ses propres moyens.

En cas de blessure, le participant doit avertir le bénévole le plus proche.

Le participant observant une situation d'urgence doit porter assistance à la personne en danger.

Un poste Samaritains est à disposition dans la zone départ-arrivée (dans la salle polyvalente en cas de pluie).

Une équipe Samaritains mobile se trouve sur le parcours, secteur La Goille aux Cerfs - Les Prévondes.

L'organisation décline toutes responsabilités en cas de perte/ vol d'effet personnel lors de la manifestation.

Balisage :

L'ensemble des parcours est balisé avec des rubalises, des panneaux et des drapeaux.

Disqualification :

Tout participants ne respectant pas le présent règlement, risque la disqualification de la course.

Assurances :

L'organisateur est au bénéfice d'une assurance RC pour l'événement.

Le participant doit être au bénéfice d'une assurance accident.